



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 décembre 2022

Accord UE – Chili :

Les accords de libre-échange se suivent... et se ressemblent !

Malheureusement, la nouvelle politique commerciale internationale promue par la Commission et censée porter une « autonomie stratégique ouverte », les clauses miroirs promues par la Présidence française et censées assurer la réciprocité des normes, et enfin les chapitres développement durable contenus dans les accords, apparaissent comme autant de coquilles vides pour ce que l'on connaît de ce nouvel accord entre l'UE et le Chili.

En effet, sur la forme, c'est un retour aux bons vieux accords commerciaux à ratification uniquement européenne pour tout ce qui concerne l'agriculture ! Seul l'accord de coopération et d'investissement sera à ratifier dans les Etats membres, pour être sûr de ne pas déclencher un réel débat démocratique sur les sujets qui fâchent malgré les discours dithyrambiques de la Commission européenne.

Comme toujours, l'agriculture et ses filières les plus sensibles ont été la monnaie d'échange des dernières négociations. Les concessions s'accumulent accord après accord, avec pour celui du Chili des augmentations de contingents de 18 000 t pour la volaille, 9 000 t pour le porc, 4 000 t pour la viande ovine, 2 000 t pour le bœuf, mais aussi la création de nouveaux contingents comme celui pour les préparations de fruits fixé à 10 000 t, pour l'huile d'olive à 11 000 t, ou pour l'éthanol à 2 000 t, pour ne citer que les plus marquants.

Des avancées sont prévues, mais ressemblent à ces feux follets toujours inatteignables, qui finissent par nous égarer, n'affichant que des ambitions, sans acte, que ce soit la fin « progressive » des antibiotiques facteurs de croissance, la coopération sur le bien-être animal ou les systèmes alimentaires durables...

Les effets cumulatifs de tout ces accords sont négligés, alors même que l'on constate la disparition de notre élevage et de filières entières dans nos territoires. La cohérence serait-elle à chercher du côté du Pacte vert qui conduirait à réduire la production européenne de 15% ? En tous cas, ces accords vont à l'encontre des engagements environnementaux et sociaux des agriculteurs européens.

Diviser les textes juridiques de ces accords en deux pour éviter la ratification par la représentation nationale de la partie la plus sensible sur le plan économique et écologique, est un déni de démocratie, visant à masquer leurs effets délétères pour l'agriculture et les territoires ruraux.

Le Gouvernement doit être intransigeant, et se souvenir des propos du Président de la République tenus à propos du MERCOSUR : « *Nous devons réinventer nos politiques commerciales pour qu'elles soient cohérentes avec nos politiques climatiques, avec nos politiques de biodiversité, c'est une nécessité... Notre politique commerciale doit porter des clauses miroirs sur le plan climatique et sur le plan de la biodiversité¹* ».

¹ Septembre 2021 – Conclusion du Président de la République au Congrès Mondial de la Nature de l'IUCN

Contact presse :

FNSEA : Sabri Derradji - 06 21 16 80 84 – sabri.derradji@reseaufnsea.fr